



**Monsieur Fernand ETGEN**  
Président  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 5 juin 2023

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser la question parlementaire suivante, concernant l'**offre de commerces et de services dans les gares**, à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

Rendre le plus agréable possible le passage des voyageurs de train dans les gares est un élément important pour augmenter l'attractivité des transports publics en général et pour animer les gares voire leurs alentours. Une offre de commerces et de services utiles, comme par exemple la vente de boissons et de produits alimentaires, de journaux, de produits de premiers besoins, etc., possède par ailleurs le potentiel d'attirer des clients non-voyageurs. Au Luxembourg le nombre de gares pouvant se prévaloir d'un flux de voyageurs important – y inclus en-dehors des heures de pointe – est évidemment limité et la viabilité économique d'un commerce de proximité n'est pas toujours donnée. Pourtant, il me semble essentiel, de ne pas négliger les gares plus périurbaines voire rurales dans la réflexion sur les services à offrir aux clients.

Un développement intéressant a été l'ouverture récente d'une petite supérette 7j/7 en Gare de Luxembourg, créée à l'aide d'une société commerciale commune des CFL avec une chaîne de supermarchés et qui annonce la création d'autres offres commerciales à l'avenir.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1. Quelle stratégie le Ministère poursuit-il au niveau de la modernisation et de la revalorisation des gares – y inclus les gares périurbaines voire rurales ?**
- 2. Est-ce que d'autres offres de commerces de proximité, de kiosques, de stands mobiles, de distributeurs automatiques, etc., sont prévues dans des gares ? Dans l'affirmative, dans quelles gares et à quelle échéance ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Chantal GARY**  
Députée



**Réponse du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 8064 du 5 juin 2023 de Madame la Députée Chantal Gary.**

Depuis des années, une attention particulière est portée à la modernisation des installations ferroviaires.

Le réseau ferré luxembourgeois compte actuellement 35 gares et 33 points d'arrêt.

Pour chacune de ces gares/points d'arrêt, un catalogue des équipements et services à prévoir (p.ex. Abris tempérés, commerces, espace d'attente, espace sanitaire, ...) a été élaboré pour satisfaire aux besoins de nos clients tout en respectant les directives européennes et lois nationales en vigueur.

Les travaux en gare étant souvent synonyme de contraintes pour les voyageurs, il est important de garantir un enchaînement cohérent et optimal des projets avec le but d'en réduire les nuisances pour nos clients.

Une enquête réalisée en 2020 auprès d'un panel de clients des CFL a mis en évidence leurs attentes suivantes :

- tout d'abord, deux catégories de besoin ressortent très clairement, à savoir le « food to go » et les achats alimentaires de proximité
- ensuite, d'autres pistes commerciales ont été évoquées :
- Coin de services (distributeur d'argent, espace poste, services administratifs, ...),
- Buralistes et librairies,
- Automates distribuant cafés et produits alimentaires,
- Café ou bistrot convivial,
- Fleuriste,
- Pharmacies,
- Récupération de commandes (en ligne) /marchandises.

L'offre commerciale dans les gares et sur les points d'arrêt sera différenciée selon les profils de consommation propres à chaque type de gare. La réponse aux besoins des clients ne sera donc pas standardisée. L'offre se basera sur des « convenience stores » alliant restauration rapide et petite épicerie, du « fresh to go » ou encore des distributeurs sur d'autres sites. Pour tous points d'exploitation, la priorité sera donnée à une offre de qualité, éco-responsable et favorisant aussi les circuits courts.

En plus du magasin ouvert récemment en Gare de Luxembourg, le concept prévoit les développements détaillés ci-après :

1. Gare de Luxembourg :

Un coin services qui sera aménagé dans l'espace des anciens guichets pour rendre la gare plus accueillante. Les voyageurs y trouveront de la presse, des livres, un point Post et les produits de la loterie. Pour une animation supplémentaire, un bar sera aménagé. Le planning actuel prévoit une mise en service en 2024.

## 2. Magasins de proximité en gares :

Des magasins de proximité sont prévus dans certaines gares principales du réseau ferroviaire lorsque les infrastructures de la gare le permettent. A ce stade, sont notamment prévus des magasins à Mersch (2024) et Ettelbrück (lors de l'ouverture de la nouvelle gare).

## 3. Magasins de proximité en conteneurs :

Aux endroits où les infrastructures ne permettent pas l'aménagement de shops de proximité en gare, des shops installés dans des conteneurs sont prévus, à proximité immédiate de la gare, sur le domaine ferroviaire.

## 4. Vending machines :

Etant donné que les magasins ne couvriront que les principales gares et afin de proposer une gamme de produits à un maximum de clients, l'offre est complétée par un réseau de « vending machines ». Il est prévu de déployer 42 modules d'automates sur 21 sites différents ce qui garantira à 88% des clients du réseau ferré, un accès à une offre commerciale. Ces distributeurs combinés proposeront des boissons fraîches, dans la mesure du possible des boissons chaudes et également un assortiment de produits de la vie quotidienne, provenant d'une filière durable.

Au cours des années 2023 et 2024, il est actuellement prévu que ces machines soient progressivement déployées aux gares et points d'arrêt suivants : Luxembourg, Belval-Université, Schiffange, Pfaffenthal-Kirchberg, Dommeldange, Bettembourg, Esch-Alzette, Ettelbruck, Mersch, Rodange, Wasserbillig, Pétange, Kautenbach, Differdange, Bascharage-Sanem, Diekirch, Howald, Wiltz, Troisvierges, Walferdange et Clervaux.

## 5. Autres services :

L'offre commerciale sera complétée par le développement d'un concept d'exploitation de food trucks sur des parvis de gares ainsi qu'à terme d'un concept d'exploitation d'un atelier de réparation de vélos sur la place de la gare après mise en service du parking souterrain pour vélos, qui est en cours d'étude.

Luxembourg, le 3 juillet 2023

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) François Bausch